

---

En cas de doute sur la teneur de ce Supplément, nous vous invitons à prendre conseil auprès de votre courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Les Administrateurs de Natixis International Funds (Dublin) I public limited company (ci-après la « Société »), dont les noms figurent à la section « Gestion et Administration » du Prospectus de la Société daté du 30 novembre 2017, acceptent d'être responsables des informations figurant dans ce Supplément et dans le Prospectus. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'en assurer), les informations figurant dans ce Supplément et dans le Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible d'en affecter la teneur.

---

## **NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES GLOBAL OPPORTUNISTIC BOND FUND**

*(Fonds de Natixis International Funds (Dublin) I public limited company, société d'investissement à capital variable à compartiments multiples ayant chacun une responsabilité distincte)*

### **SUPPLÉMENT**

---

**Le présent document contient des informations relatives au Fonds Natixis International Funds (Dublin) I – Loomis Sayles Global Opportunistic Bond Fund (ci-après le « Fonds ») qui est un fonds distinct de Natixis International Funds (Dublin) I plc, un fonds à compartiments multiples. Ce Supplément fait partie intégrante de la description de la Société figurant dans le prospectus actuel de la Société daté du 30 novembre 2017 (ci-après le « Prospectus »), et doit donc être lu avec cette dernière.**

Ce Supplément remplace le Supplément n° 7 daté du 23 juin 2017.

La date de ce Supplément n° 3 est le 30 novembre 2017.

---

## SOMMAIRE

<b>DÉFINITIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE .....</b>	<b>6</b>
<b>OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
DEVISE DES CLASSES D' ACTIONS .....	8
POLITIQUE DE COUVERTURE .....	10
<b>RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT .....</b>	<b>10</b>
POLITIQUE DE DIVIDENDES.....	11
FACTEURS DE RISQUE.....	11
APPROCHE PAR LES ENGAGEMENTS .....	11
<b>GESTION ET ADMINISTRATION.....</b>	<b>11</b>
<b>VALORISATION DES ACTIFS .....</b>	<b>12</b>
<b>SOUSCRIPTIONS .....</b>	<b>12</b>
PROCÉDURE DE DEMANDE.....	12
PAIEMENT DES RÈGLEMENTS DE SOUSCRIPTION .....	14
SOUSCRIPTIONS/PARTICIPATIONS MINIMALES .....	14
CONVERSION ENTRE DES CLASSES ET DES FONDS.....	16
<b>RACHATS .....</b>	<b>16</b>
PROCÉDURE .....	16
DEVISE DE PAIEMENT ET OPÉRATIONS SUR DEVISES .....	18
RACHAT TOTAL.....	18
<b>COMMISSIONS ET FRAIS .....</b>	<b>19</b>

## DÉFINITIONS

« **Jour ouvrable** », toute journée où sont ouvertes les banques de Dublin et la Bourse de New York.

« **Heure limite** », 16 h, heure irlandaise lors de chaque Jour d'opération

« **Jour d'opération** », chaque Jour ouvrable.

« **Fonds** », Natixis International Funds (Dublin) I – Loomis Sayles Global Opportunistic Bond Fund.

« **Période d'offre initiale** », période pour l'offre initiale d'Actions, comme définie dans la présente.

« **Prix d'offre initial** », prix par Action au cours de la Période d'offre initiale.

« **Marchés réglementés** », Bourses et/ou marchés réglementés indiqués dans l'Annexe I du Prospectus.

« **Point de valorisation** », clôture du (ou des) marché(s) concerné(s) pour la valorisation des actifs et passifs du Fonds chaque Jour ouvrable.

### Caractéristiques des Actions

« **Actions de la Classe A** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un A dans sa désignation, pour laquelle les revenus de placement et autres profits ne sont pas distribués et sont réinvestis au nom des Actionnaires, ou également définie dans le Prospectus en tant que « Classe d'actions de capitalisation ».

« **Actions de la Classe D** » et « **Actions de la Classe DM** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un D ou de DM dans sa désignation, pour laquelle les revenus de placement et autres profits sont distribués aux Actionnaires conformément à la section Politique de dividende de ce Supplément, ou également définie dans le Prospectus en tant que « Classe d'actions de distribution ».

« **Actions de la Classe H** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un H dans sa désignation, qui bénéficie d'une couverture contre la devise principale ou les devises dans lesquelles les actifs du portefeuille sont libellés, tel que décrit plus en détail dans la section « Politique de couverture ».

« **Actions de la Classe I** » / « **Actions de la Classe S** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence respectivement d'un I ou d'un S, uniquement disponible pour les investisseurs institutionnels.

« **Actions de la Classe R** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un R dans sa désignation, destinée aux investisseurs privés (tel que défini dans la directive MiFID).

« **Actions de Classe RE** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence des lettres RE dans son appellation, destinée aux investisseurs particuliers (tel que défini dans la directive MiFID), et qui ne comporte aucun montant d'investissement minimum lors de la souscription. Les Actions de Classe RE sont assorties d'une commission de vente maximum d'un pourcentage inférieur mais de frais supérieurs à ceux des Actions de Classe R du Fonds, au titre desquels des commissions dues aux sous-distributeurs ou intermédiaires seront versées à condition qu'il ne soit pas interdit aux sous-distributeurs ou aux intermédiaires de recevoir un paiement en vertu des lois et réglementations en vigueur.

« **Actions de Classe C** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un C dans son appellation, destinée aux investisseurs particuliers (tel que défini dans la directive MiFID) pour

laquelle aucune commission de souscription n'est facturée au moment de la souscription mais qui est assortie de frais supérieurs à ceux des Actions de la Classe R du même Fonds. Pendant la Période d'offre initiale, les Actions de Classe C seront proposées au Prix d'offre initial approprié. Après la Période d'offre initiale, les souscriptions d'Actions de Classe C se feront à leur Valeur d'inventaire nette telle que calculée conformément aux dispositions du Prospectus. Les Actionnaires d'Actions de Classe C qui rachètent tout ou partie de leurs Actions dans les douze mois après leur souscription peuvent cependant devoir s'acquitter d'une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'établissement financier par lequel la souscription d'Actions a été effectuée et déduite des produits de rachat versés à l'investisseur concerné. Veuillez vous référer à la section Actions de Classe C – CED, sous « Commissions et frais » ci-après, pour plus de détails sur la CED. Les Actions de Classe C ne peuvent être souscrites que par l'intermédiaire de l'établissement financier avec lequel le Distributeur a un accord de distribution couvrant ces mêmes Actions. Toutefois, le Distributeur se réserve le droit de permettre à un investisseur de souscrire des Actions de Classe C sans passer par cet intermédiaire, ce à sa seule discrétion et au cas par cas.

« **Actions de la Classe F** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence d'un F dans sa désignation, destinée aux investisseurs privés (tel que défini dans la directive MiFID). Les Actions de Classe F sont disponibles sur des plates-formes d'investissement assorties de commissions parrainées par un intermédiaire financier ou d'autres programmes d'investissement sous réserve de l'accord préalable des Administrateurs de la Société.

« **Actions de Classe N** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence de la lettre N dans son appellation, destinée aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, plateformes ou intermédiaires agréés (« l'Intermédiaire ») et qui ont conclu une entente juridique distincte avec le Gestionnaire Financier ou un Intermédiaire agréé qui :

- a accepté de ne recevoir aucun paiement sur la base d'une entente contractuelle ; ou
- est tenu de se conformer aux restrictions imposées aux paiements en vertu de la MiFID ou, le cas échéant, aux exigences réglementaires plus restrictives imposées par les autorités de réglementation locales.

Par conséquent, cette Classe d'Actions peut, typiquement, s'avérer adéquate pour :

- les gestionnaires de portefeuille discrétionnaire ou conseillers indépendants, comme défini par la MiFID ; et/ou
- les conseillers non-indépendants ou soumis à des restrictions qui ont accepté de ne pas recevoir de paiements ou ne sont pas autorisés à recevoir de paiements en vertu d'exigences réglementaires imposées par les autorités de réglementation locales.

« **Actions de Classe NI** » désigne toute classe d'actions, identifiée par la présence de la lettre NI dans son appellation, destinée aux particuliers (i) qui investissent le montant minimal de souscription et (ii) qui investissent par le biais de distributeurs, plateformes ou intermédiaires agréés (« l'Intermédiaire ») et qui ont conclu une entente juridique distincte avec le Gestionnaire Financier ou un Intermédiaire agréé qui :

- a accepté de ne recevoir aucun paiement sur la base d'une entente contractuelle ; ou
- est tenu de se conformer aux restrictions imposées aux paiements en vertu de la MiFID ou, le cas échéant, aux exigences réglementaires plus restrictives imposées par les autorités de réglementation locales.

Par conséquent, cette Classe d'Actions peut, typiquement, s'avérer adéquate pour :

- les gestionnaires de portefeuille discrétionnaire ou conseillers indépendants, comme défini par la MiFID ; et/ou
- les conseillers non-indépendants ou soumis à des restrictions qui ont accepté de ne pas recevoir de paiements ou ne sont pas autorisés à recevoir de paiements en vertu d'exigences réglementaires imposées par les autorités de réglementation locales.

Tous les autres termes commençant par une majuscule dans ce Supplément ont la même signification que ceux utilisés dans le Prospectus, à moins d'une définition différente dans ce Supplément.

## NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES GLOBAL OPPORTUNISTIC BOND FUND

### INTRODUCTION

Natixis International Funds (Dublin) I public limited company (ci-après la « Société ») est agréée comme OPCVM en Irlande par la Banque centrale pour l'application de la Réglementation. La Société est une société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples ayant chacun une responsabilité distincte. La Société est structurée en fonds à compartiments multiples dont le capital peut être divisé en plusieurs Classes d'Actions, sachant qu'une ou plusieurs Classes représentent un Fonds distinct de la Société. Chaque Fonds peut avoir plus d'une Classe d'Actions.

**Le présent Supplément contient des informations relatives au Fonds. Chaque Classe d'Actions est proposée à des investisseurs spécifiquement ciblés, comme les investisseurs privés (Classes d'Actions R, RE, C, F, N et N1) et les investisseurs institutionnels (Classe d'Actions I et Classe d'Actions S). La disponibilité des Classes d'Actions proposées aux investisseurs particuliers peut dépendre de l'endroit où l'investisseur se trouve et/ou du type de service qu'il reçoit des Intermédiaires. Ce Supplément fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec la description de la Société contenue dans le Prospectus actuel et le dernier rapport annuel audité ou un exemplaire du dernier rapport semestriel non audité, si ce dernier a été publié ultérieurement.**

À la date du présent Supplément, il n'y a pas d'autres Classes d'Actions dans le Fonds que celles indiquées à la page 1 de ce Supplément, mais des Classes d'Actions peuvent être ajoutées à l'avenir conformément aux exigences de la Banque centrale.

**Un placement dans le Fonds ne devrait pas constituer une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.**

### PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le Fonds s'adresse aux investisseurs qui cherchent à dégager des rendements élevés en faisant croître leur capital et en générant des revenus, sur le moyen à long terme, et qui sont disposés à accepter une volatilité moyenne.

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis International Funds (Dublin) I – Loomis Sayles Global Opportunistic Bond Fund est de générer un rendement global élevé par une combinaison de revenus courants et de plus-value du capital.

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires d'émetteurs du monde entier, sélectionnés en fonction des opportunités qui se présentent.

Le Fonds investit au moins deux tiers de sa Valeur d'inventaire nette en obligations investment grade émises par des émetteurs à l'échelle mondiale (ces titres devant être cotés ou échangés sur les marchés mondiaux définis dans l'Annexe I du Prospectus) ainsi que dans des devises du monde entier et notamment des opérations de change à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Les titres obligataires dans lesquels le Fonds peut investir incluent des obligations d'entreprises, des obligations émises ou garanties par des gouvernements souverains ou des organismes publics internationaux ainsi que des titres à coupon zéro, des titres régis par la Regulation S, des titres régis par la Rule 144A, des titres adossés à des actifs et des titres garantis par des prêts hypothécaires. Les obligations investment grade sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Services, Inc.), ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent selon le Gestionnaire Financier par

délégation une qualité comparable. Le Fonds peut investir en titres obligataires libellés dans n'importe quelle devise et émis par des émetteurs de pays émergents. Le Fonds peut investir en titres obligataires de n'importe quelle échéance. Le Fonds peut investir dans d'autres devises que la Devise de Référence.

Il peut investir jusqu'à un tiers de sa Valeur d'inventaire nette en liquidités, en instruments du marché monétaire ou en titres autres que ceux susmentionnés, tels que les obligations hybrides, les effets de commerce, les obligations garanties par créances hypothécaires, les titres convertibles, les actions et d'autres types de titres s'apparentant à des actions conformément à la Réglementation sur les OPCVM.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 20 % de sa Valeur d'inventaire nette en titres dont la notation est inférieure à investment grade (communément appelés « titres spéculatifs »). Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur d'inventaire nette en parts d'organismes de placement collectif (OPC). Le Fonds ne peut investir plus de 25 % de sa Valeur d'inventaire nette dans des obligations convertibles ni plus de 10 % de sa Valeur d'inventaire nette en actions et autres titres assimilés, tels que les actions ordinaires, les warrants et les depositary receipts représentant des titres de ce genre.

Le Fonds est activement géré et adopte une stratégie opportuniste de sélection de titres. Le processus de construction du portefeuille est le résultat d'une analyse macroéconomique top-down combinée à une sélection analytique *bottom-up* d'émetteurs spécifiques.

Pour choisir les titres que le Fonds achètera ou vendra, le Gestionnaire Financier par délégation peut tenir compte de plusieurs facteurs liés à une émission obligataire spécifique et au marché obligataire actuel, dont notamment la stabilité et la volatilité des marchés obligataires d'un pays, la solidité financière de l'émetteur, les taux d'intérêt et valorisations alors en vigueur, ses propres prévisions concernant l'évolution future des taux d'intérêt et des facteurs liés aux changes. Il examinera également les répercussions attendues des opérations d'achat ou de vente d'une obligation sur le profil de risque de l'ensemble du portefeuille (par exemple sa sensibilité au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque spécifique à un secteur) et le rendement potentiel (revenus et plus-values).

Trois thèmes dominant ordinairement l'approche d'investissement. En premier lieu, le Gestionnaire Financier par délégation recherche en général des titres obligataires d'émetteurs dont la solvabilité semble, selon lui, s'améliorer. Son équipe de recherche crédit lui fournit une analyse fondamentale et quantitative approfondie ainsi que des notations concernant plus d'un millier d'émetteurs du monde entier. Grâce à cette couverture étendue, conjuguée à l'objectif d'identification d'occasions d'investissement intéressantes, ce thème représente un pilier de l'approche d'investissement. En second lieu, le Gestionnaire Financier par délégation analyse les facteurs politiques, économiques ainsi que d'autres facteurs fondamentaux. Il combine ensuite cette analyse avec une comparaison des écarts de rendement de divers titres obligataires dans le but de déceler des titres qui, selon lui, offriront au Fonds des rendements intéressants pour leur profil de risque. En troisième lieu, lorsqu'un titre libellé dans une autre devise que la devise de référence du Fonds semble être prometteur, le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse visant à déterminer s'il y a lieu d'accepter le risque de change ou de s'en protéger.

Si les limites d'investissement en pourcentages susmentionnées ne sont pas respectées pour des raisons échappant au contrôle du Fonds ou des suites de l'exercice de droits de souscription, le Fonds doit s'efforcer en priorité, dans le cadre de ses transactions de vente, de remédier à la situation, en prenant dûment en compte les intérêts des Actionnaires.

Une description plus précise de certains des types de titres mentionnés ci-dessus est disponible dans le Prospectus.

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille sous réserve qu'ils se conforment aux conditions et limites définies dans l'Annexe II du Prospectus. Veuillez consulter la section sur le « Recours aux instruments financiers dérivés » dans le Prospectus pour plus

de détails. Le Fonds peut initier un effet de levier pouvant aller jusqu'à 40 % de sa Valeur d'inventaire nette, selon la méthode dite « approche par les engagements ».

#### Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. La performance du Fonds peut toutefois être comparée à titre indicatif à l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate.

#### **Devise des Classes d'Actions**

La devise de référence du Fonds est le dollar américain (USD). La devise de référence de chaque Classe d'Actions est indiquée dans le tableau ci-dessous :



<b>Classe d'Actions</b>	<b>Devise de référence</b>
Classe d' Actions C/A(USD)	USD
Classe d' Actions C/D(USD)	USD
Classe d' Actions F/D(USD)	USD
Classe d' Actions I/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions I/A(USD)	USD
Classe d' Actions I/A(SGD)	SGD
Classe d' Actions I/D(GBP)	GBP
Classe d' Actions I/D(USD)	USD
Classe d' Actions I/D(SGD)	SGD
Classe d' Actions H-I/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-I/A(USD)	USD
Classe d' Actions H-I/A(SGD)	SGD
Classe d' Actions H-I/A(AUD)	AUD
Classe d' Actions H-I/A(SEK)	SEK
Classe d' Actions H-I/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-I/D(GBP)	GBP
Classe d' Actions H-I/D(SGD)	SGD
Classe d' Actions N/A(USD)	USD
Classe d' Actions N/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions N/DM(USD)	USD
Classe d' Actions H-N/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-N/A(GBP)	GBP
Classe d' Actions H-N/A(CHF)	CHF
Classe d' Actions H-N/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-N/D(GBP)	GBP
Classe d' Actions H-N/D(CHF)	CHF
Classe d' Actions H-N/DM(GBP)	GBP
Classe d' Actions N1/A(USD)	USD
Classe d' Actions N1/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions R/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions R/A(USD)	USD
Classe d' Actions R/A(SGD)	SGD
Classe d' Actions R/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions R/D(GBP)	GBP
Classe d' Actions R/D(USD)	USD
Classe d' Actions R/D(SGD)	SGD
Classe d' Actions H-R/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-R/A(SGD)	SGD
<b>Classe d'Actions</b>	<b>Devise de référence</b>
Classe d' Actions H-R/A(SEK)	SEK
Classe d' Actions H-R/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-R/D(SGD)	SGD
Classe d' Actions RE/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions RE/A(USD)	USD
Classe d' Actions RE/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions RE/D(USD)	USD
Classe d' Actions H-RE/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions H-RE/D(EUR)	EUR
Classe d' Actions S/A(EUR)	EUR
Classe d' Actions S/A(USD)	USD

Classe d'Actions S/A(SGD)	SGD
Classe d'Actions S/D(GBP)	GBP
Classe d'Actions S/D(USD)	USD
Classe d'Actions S/D(SGD)	SGD
Classe d'Actions H-S/A(EUR)	EUR
Classe d'Actions H-S/A(USD)	USD
Classe d'Actions H-S/A(SGD)	SGD
Classe d'Actions H-S/A(NOK)	NOK
Classe d'Actions H-S/A(AUD)	AUD
Classe d'Actions H-S/A(SEK)	SEK
Classe d'Actions H-S/D(EUR)	EUR
Classe d'Actions H-S/D(GBP)	GBP
Classe d'Actions H-S/D(SGD)	SGD

### **Politique de couverture**

Les Actions de Classe H sont couvertes en déterminant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de Classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les grandes devises du portefeuille différant de la devise de référence des Actions de Classe H concernées. Cette part des actifs du Fonds, une fois calculée, est couverte dans la devise de la Classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément à la pondération des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, le Gestionnaire Financier doit faire en sorte que l'exposition aux devises ne dépasse pas 105 % de la Valeur d'inventaire nette de la Classe d'Actions concernée. Cette politique vise à minimiser toute exposition aux grandes devises autres que la devise de la Classe d'Actions H, tout en préservant le potentiel de hausse des rendements associé à la décision du Gestionnaire Financier par délégation de sous-pondérer ou surpondérer certaines devises.

La détention d'Actions couvertes peut protéger les Actionnaires contre la baisse d'autres devises mais peut également les empêcher de tirer profit de la hausse de ces devises. Les Actionnaires des Actions de Classe H doivent être conscients qu'une couverture parfaite est impossible, même si le Fonds s'efforce de s'en approcher. Le portefeuille peut donc présenter une couverture insuffisante ou excessive pendant certaines périodes. Veuillez vous référer aux modalités de couverture du risque de change définies dans le Prospectus à la section « Politique de couverture de change ».

Cette couverture sera généralement assurée au moyen de contrats à terme de gré à gré, mais elle peut également inclure des options sur devises ou des contrats à terme et être effectuée par des couvertures croisées. Les couvertures seront rééquilibrées tous les mois ou plus souvent pour répondre aux variations de la valeur des actifs de Classe H. Tous les coûts générés par ces opérations de couverture du risque de change seront proportionnellement pris en charge par la Classe d'Actions H et tous les gains ou pertes générés par ces opérations seront proportionnellement attribuables à la Classe d'Actions H. Les Actions de Classe H ne subiront aucun effet de levier à la suite des opérations de couverture du risque de change.

Les Actionnaires de la Classe d'Actions H doivent être conscients qu'il n'y a aucune garantie d'efficacité de cette stratégie.

### **RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT**

Outre les politiques d'investissement définies ci-dessus, le Fonds est soumis aux restrictions d'investissement et d'emprunt précisées dans le Règlement et les exigences de la Banque centrale, lesquelles sont présentées en détail dans l'Annexe III du Prospectus. Ces restrictions exigent entre autres que le Fonds n'investisse que dans les titres cessibles sans restrictions et qu'il n'investisse pas plus de

10 % de la Valeur d'inventaire nette dans des places boursières ou des marchés autres que ceux listés dans l'Annexe I du Prospectus.

### **Politique de dividendes**

Les Actions de Classe A du Fonds ne prévoient pas de distribuer de dividendes à leurs Actionnaires. Les revenus d'investissement et autres profits attribuables à ces Classes d'Actions seront capitalisés et réinvestis au nom des Actionnaires.

Les Actions de Classes D et DM versent des distributions périodiques. Il existe deux types de distribution : la distribution des revenus d'investissement nets et la distribution de l'excédent des plus-values réelles réalisées sur les moins-values réalisées. Sauf décision contraire des Administrateurs figurant dans les annexes des comptes annuels et semestriels de la Société, il est procédé au paiement des revenus d'investissement nets sur une base trimestrielle pour les Actions de Classe D et sur une base mensuelle pour les Actions de Classe DM, et à la distribution des plus-values sur une base annuelle. Les distributions sont généralement versées au cours des 10 Jours ouvrables qui suivent la clôture de la période de distribution correspondante.

Sauf si l'Actionnaire indique spécifiquement à l'Agent administratif au moment de sa souscription initiale que les dividendes devront être payés en liquide par virement sur le compte mentionné sur le Formulaire de demande, les dividendes payables aux Actionnaires du Fonds seront automatiquement réinvestis au moment de leur versement dans la souscription de nouvelles Actions. Un Actionnaire qui choisit de recevoir ses dividendes en numéraire sera supposé avoir fait le même choix pour toutes les Actions qu'il acquerra jusqu'à ce qu'il révoque correctement ce choix en envoyant un courrier écrit à l'Agent administratif. Les dividendes d'un montant total inférieur à 100 dollars américains (ou à l'équivalent en autres devises) seront automatiquement réinvestis dans d'autres Actions.

### **Facteurs de risque**

Les facteurs de risque généraux tels que précisés dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus s'appliquent au Fonds et doivent être examinés en détail par tous les investisseurs potentiels avant qu'ils n'investissent dans le Fonds.

Un placement dans le Fonds ne devrait pas constituer une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

### **Approche par les engagements**

Le risque global du Fonds est géré selon la méthode dite « approche par les engagements » définie à la section intitulée « Informations statutaires et générales » – « 13. Approche par les engagements ».

## **GESTION ET ADMINISTRATION**

Une description détaillée des Administrateurs et des prestataires de services de la Société figure dans le Prospectus.

La Société a nommé Natixis Investment Managers S.A. son Promoteur, son Gestionnaire Financier et son Distributeur.

Loomis, Sayles & Company, L.P. a été nommé Gestionnaire Financier par délégation auprès de la Société.

L'Agent administratif, Agent de registre et de transfert est Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Limited.

Le Dépositaire des actifs de la Société est Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited.

Le Secrétaire de la Société est Wilton Secretarial Limited.

## VALORISATION DES ACTIFS

La Valeur d'inventaire nette du Fonds et la Valeur d'inventaire nette des Classes d'Actions du Fonds sont calculées par l'Agent administratif au Point de valorisation de chaque Jour d'opération conformément aux exigences stipulées dans les Statuts. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section « Informations générales et réglementaires » du Prospectus. La Valeur d'inventaire nette du Fonds sera exprimée en dollars américains (la devise de référence du Fonds) et la Valeur d'inventaire nette de chaque Classe d'Actions sera libellée dans la devise de référence de chacune d'entre elles.

### Fixation du prix

Le prix par Action auquel les Actions seront souscrites ou rachetées est la Valeur d'inventaire nette par Action (le « Prix »). Les Actions possèdent un seul prix. Par conséquent, un prix par Action identique est applicable aux opérations de souscription ou de rachat des investisseurs un Jour d'opération donné. Toute commission de souscription applicable à chaque Classe d'Actions stipulée à la section « Commissions et frais » est payable en plus du Prix. Le dernier Prix des Actions du Fonds sera disponible tous les Jours ouvrables, pendant les heures de bureau normales, dans les bureaux de l'Agent administratif.

## SOUSCRIPTIONS

### Procédure de demande

#### Formulaires de demande

Tous les demandeurs doivent remplir (ou faire remplir conformément aux conditions approuvées par les Administrateurs) le formulaire de demande relatif au Fonds tel que prescrit par les Administrateurs (ci-après le « Formulaire de demande »). Le Formulaire de demande détermine à qui et comment le règlement de la souscription doit être envoyé. Les Formulaires de demande (sauf indication contraire des Administrateurs) sont irrévocables. Les Formulaires de demande relatifs à une souscription initiale dans le Fonds doivent être complétés et envoyés à l'Agent administratif. Les Formulaires de demande peuvent être envoyés par télécopie au risque du demandeur. Dans le cas d'un Formulaire de demande initial envoyé par télécopie, l'original du Formulaire de demande doit être envoyé à l'Agent administratif à l'adresse indiquée dans le Prospectus, dans les plus brefs délais.

Si l'original du Formulaire de demande n'est pas envoyé avec les fonds compensés dans le temps imparti, l'Agent administratif peut décider de procéder au rachat obligatoire des Actions concernées. Cependant, les demandeurs n'auront pas la possibilité de demander le remboursement de leurs Actions tant que l'original du Formulaire de demande n'aura pas été reçu.

#### Période d'offre initiale

La Période d'offre initiale ou Période d'offre initiale poursuivie des Classes d'Actions indiquées ci-dessous a débuté à la Date d'ouverture et se terminera à la Date de clôture, ou à toute autre date antérieure ou postérieure convenue par les Administrateurs pour chaque classe et notifiée à la Banque centrale.

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Date d'ouverture</b>	<b>Date de clôture</b>	<b>Prix d'offre initial</b>
Classe I/A(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe I/D(GBP)	11 mai 2007	29 mai 2018	10 GBP
Classe I/D(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe H-I/A(EUR)	22 juin 2007	29 mai 2018	10 EUR

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Date d'ouverture</b>	<b>Date de clôture</b>	<b>Prix d'offre initial</b>
Classe H-I/A(USD)	14 janvier 2010	29 mai 2018	10 USD
Classe H-I/A(SGD)	29 décembre 2010	29 mai 2018	10 SGD
Classe H-I/A(AUD)	2 septembre 2016	29 mai 2018	10 AUD
Classe H-I/A(SEK)	24 juin 2017	29 mai 2018	100 SEK
Classe H-I/D(EUR)	11 mai 2007	29 mai 2018	10 EUR
Classe H-I/D(GBP)	23 juillet 2007	29 mai 2018	10 GBP
Classe H-I/D(SGD)	29 décembre 2010	29 mai 2018	10 SGD
Classe N/A(USD)	1 décembre 2017	29 mai 2018	10 USD
Classe N/A(EUR)	24 juin 2017	29 mai 2018	10 EUR
Classe N/DM(USD)	19 février 2014	29 mai 2018	10 USD
Classe H-N/A(GBP)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 GBP
Classe H-N/A(CHF)	19 février 2014	29 mai 2018	10 CHF
Classe H-N/D(GBP)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 GBP
Classe H-N/D(CHF)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 CHF
Classe N1/A(USD)	1 décembre 2017	29 mai 2018	10 USD
Classe N1/A(EUR)	1 décembre 2017	29 mai 2018	10 EUR
Classe R/A(USD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 USD
Classe R/A(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe R/D(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe R/D(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe H-R/A(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe H-R/A(SEK)	24 juin 2017	29 mai 2018	100 SEK
Classe H-R/D(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe H-R/D(SGD)	19 février 2014	29 mai 2018	10 SGD
Classe RE/A(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe RE/A(USD)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 USD
Classe RE/D(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe RE/D(USD)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 USD
Classe H-RE/A(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe H-RE/D(EUR)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 EUR
Classe S/A(EUR)	23 juillet 2007	29 mai 2018	10 EUR
Classe S/A(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe S/D(GBP)	11 mai 2007	29 mai 2018	10 GBP
Classe S/D(SGD)	11 décembre 2012	29 mai 2018	10 SGD
Classe H-S/A(SGD)	29 décembre 2010	29 mai 2018	10 SGD
Classe H-S/A(NOK)	27 octobre 2015	29 mai 2018	10 NOK
Classe H-S/A(AUD)	2 septembre 2016	29 mai 2018	10 AUD
Classe H-S/A(SEK)	24 juin 2017	29 mai 2018	100 SEK
Classe H-S/D(SGD)	29 décembre 2010	29 mai 2018	10 SGD

Les demandes de souscription d'Actions des Classes susmentionnées pendant leur Période d'offre initiale doivent être reçues (ainsi que les fonds compensés) pendant la Période d'offre initiale ou pendant toute autre période antérieure ou postérieure convenue par les Administrateurs. Chaque Période d'offre initiale peut être prolongée ou écourtée à la discrétion des Administrateurs et sera notifiée à la Banque centrale.

#### Offre subséquente/délai des paiements

Les demandes de souscription d'Actions dans le Fonds (après la Période d'offre initiale) doivent être reçues avant l'Heure limite le Jour d'opération concerné. Les demandes reçues avant l'Heure limite seront traitées pour ce même Jour d'opération. Les fonds compensés relatifs aux demandes doivent être reçus au plus tard à midi (heure de la côte est américaine) le troisième Jour ouvrable après le Jour

d'opération pendant lequel la demande a été reçue. Toutes les souscriptions seront traitées sur la base d'un prix à terme, c'est-à-dire en référence au Prix des Actions du Fonds calculé au Point de valorisation du Jour d'opération concerné. Toutes les demandes reçues après l'Heure limite seront normalement traitées le Jour d'opération suivant, sachant toutefois que les Administrateurs sont libres d'accepter une demande à une heure ultérieure, sous réserve que l'Agent administratif la reçoive avant le Point de valorisation approprié du Jour d'opération concerné. Les Administrateurs peuvent choisir de le faire en réponse à certaines contraintes opérationnelles des intermédiaires ou des Distributeurs traitant les demandes d'investisseurs directs.

Les Actionnaires investissant par l'intermédiaire de conseillers financiers qui utilisent des plates-formes de compensation pour passer leurs opérations doivent avoir à l'esprit que certaines plates-formes de compensation peuvent traiter des opérations par lot une ou deux fois par jour après l'Heure limite d'opération du Fonds. Veuillez noter que les Formulaire de demande reçus après l'Heure limite d'opération du Fonds seront conservés jusqu'au Jour d'opération suivant. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions.

### Fractions

Les fonds de souscription représentant un montant inférieur au Prix d'une Action du Fonds ne seront pas remboursés au demandeur. Des fractions d'Actions du Fonds sont émises lorsqu'une part des règlements de souscription d'Actions représente moins que le Prix d'une Action, pour autant néanmoins que les fractions ne soient pas inférieures à 0,0001 du Prix d'une Action.

Les règlements de souscription représentant moins que 0,0001 du Prix d'une Action ne seront pas rendus au demandeur mais seront retenus par la Société au titre des frais administratifs.

## **Paiement des règlements de souscription**

### Méthode de paiement

Les paiements de souscription nets de tous frais bancaires doivent être payés par transfert télégraphique sur le compte bancaire précisé au moment de la transaction (sauf lorsque les pratiques bancaires locales n'autorisent pas les transferts bancaires électroniques). Toute autre forme de paiement doit d'abord être soumise à l'approbation de l'Agent administratif. Aucun intérêt ne sera payé au titre des paiements reçus alors que la demande doit être suspendue jusqu'à un prochain Jour d'opération.

### Devise de paiement

Les règlements de souscription sont payables dans la devise de référence de la classe du Fonds concernée. Cependant, la Société peut accepter les paiements libellés dans d'autres devises, sous réserve de l'autorisation de l'Agent administratif, au taux de change en vigueur annoncé par le Dépositaire au Point de valorisation. Les coûts et risques liés à la conversion des devises seront assumés par le demandeur.

## **Souscriptions/participations minimales**

Aucun investisseur ne peut prendre une souscription initiale inférieure au montant minimum indiqué dans le tableau ci-dessous. Aucun montant minimum n'est imposé aux souscriptions ultérieures. Aucun investisseur ne peut transférer ou se faire rembourser des Actions au sein d'une classe si le transfert ou le rachat a pour effet de faire tomber le montant de participation de l'investisseur dans ladite classe en dessous du montant de participation minimale indiqué ci-dessous.

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Souscription initiale minimum</b>	<b>Participation minimum</b>
Classe d' Actions C/A(USD)	1 000 USD	1 Action
Classe d' Actions C/D(USD)	1 000 USD	1 Action
Classe d' Actions F/D(USD)	1 000 USD	1 Action
Classe d' Actions I/A(EUR)	100 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions I/A(USD)	100 000 USD	1 Action
Classe d' Actions I/A(SGD)	100 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions I/D(GBP)	50 000 GBP	1 Action
Classe d' Actions I/D(USD)	100 000 USD	1 Action
Classe d' Actions I/D(SGD)	100 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions H-I/A(EUR)	100 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions H-I/A(USD)	100 000 USD	1 Action
Classe d' Actions H-I/A(SGD)	100 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions H-I/A(AUD)	150 000 AUD	1 Action
Classe d' Actions H-I/A(SEK)	500 000 SEK	1 Action
Classe d' Actions H-I/D(EUR)	100 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions H-I/D(GBP)	50 000 GBP	1 Action
Classe d' Actions H-I/D(SGD)	100 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions N/A(USD)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions N/A(EUR)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions N/DM(USD)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/A(EUR)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/A(GBP)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/A(CHF)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/D(EUR)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/D(GBP)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/D(CHF)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions H-N/DM(GBP)	Aucune	1 Action
Classe d' Actions N1/A(USD)	500 000 USD	1 Action
Classe d' Actions N1/A(EUR)	500 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions R/A(EUR)	1 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions R/A(USD)	1 000 USD	1 Action
Classe d' Actions R/A(SGD)	1 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions R/D(EUR)	1 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions R/D(GBP)	1 000 GBP	1 Action
Classe d' Actions R/D(USD)	1 000 USD	1 Action
Classe d' Actions R/D(SGD)	1 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions H-R/A(EUR)	1 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions H-R/A(SGD)	1 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions H-R/A(SEK)	5 000 SEK	1 Action
Classe d' Actions H-R/D(EUR)	1 000 EUR	1 Action
Classe d' Actions H-R/D(SGD)	1 000 SGD	1 Action
Classe d' Actions RE/A(EUR)	Aucune	Aucune
Classe d' Actions RE/A(USD)	Aucune	Aucune
Classe d' Actions RE/D(EUR)	Aucune	Aucune
Classe d' Actions RE/D(USD)	Aucune	Aucune

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Souscription initiale minimum</b>	<b>Participation minimum</b>
Classe d'Actions H-RE/A(EUR)	Aucune	Aucune
Classe d'Actions H-RE/D(EUR)	Aucune	Aucune
Classe d'Actions S/A(EUR)	5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
Classe d'Actions S/A(USD)	5 000 000 USD	5 000 000 USD
Classe d'Actions S/A(SGD)	7 000 000 SGD	7 000 000 SGD
Classe d'Actions S/D(GBP)	3 000 000 GBP	3 000 000 GBP
Classe d'Actions S/D(USD)	5 000 000 USD	5 000 000 USD
Classe d'Actions S/D(SGD)	7 000 000 SGD	7 000 000 SGD
Classe d'Actions H-S/A(EUR)	5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
Classe d'Actions H-S/A(USD)	5 000 000 USD	5 000 000 USD
Classe d'Actions H-S/A(SGD)	7 000 000 SGD	7 000 000 SGD
Classe d'Actions H-S/A(NOK)	40 000 000 NOK	40 000 000 NOK
Classe d'Actions H-S/A(AUD)	7 000 000 AUD	7 000 000 AUD
Classe d'Actions H-S/A(SEK)	25 000 000 SEK	25 000 000 SEK
Classe d'Actions H-S/D(EUR)	5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
Classe d'Actions H-S/D(GBP)	3 000 000 GBP	3 000 000 GBP
Classe d'Actions H-S/D(SGD)	7 000 000 SGD	7 000 000 SGD

Le Gestionnaire Financier peut, au cas par cas, exonérer les investisseurs des conditions de souscription initiale minimum ou de participation minimum et accepter des souscriptions dont le montant est inférieur au seuil de souscription initiale minimum ou des demandes de rachat qui feraient tomber la participation de l'investisseur dans le Fonds en deçà du montant de participation minimum.

Les investisseurs doivent noter que les Actions de Classe H sont couvertes contre le dollar américain ainsi qu'énoncé dans les sections « Devise des Classes d'Actions » et « Politique de couverture » ci-dessus.

### **Conversion entre des Classes et des Fonds**

Veillez vous référer au Prospectus pour obtenir plus de détails sur la conversion d'Actions d'un Fonds ou d'une classe d'Actions en un autre Fonds ou une autre classe d'Actions.

Si les Actions de Classe C du Fonds sont converties en Actions de Classe C d'un autre Fonds, la période de détention minimale d'un an après laquelle aucune CED n'est due continuera d'être considérée comme commençant à la date de la souscription initiale dans le Fonds. En conséquence, l'applicabilité de la CED n'est pas affectée par les conversions d'Actions de Classe C du Fonds en Actions de Classe C d'un autre Fonds.

## **RACHATS**

### **Procédure**

#### Rachat

Tous les Actionnaires du Fonds sont en droit d'exiger de la Société qu'elle rachète leurs Actions exemptes de tous frais de rachat, tout Jour d'opération (à l'exception des périodes pendant lesquelles le calcul de la Valeur d'inventaire nette est suspendu conformément aux circonstances énoncées dans le Prospectus) en présentant à l'Agent administratif une demande de rachat.

Toutes les demandes de rachat sont traitées sur la base d'un prix à terme, soit en référence au Prix des



Actions calculé au Point de valorisation du Jour d'opération concerné.

### Demandes de rachat

Tous les demandeurs doivent adresser leur demande de rachat d'Actions à l'Agent administratif par courrier ou télécopie. Le cas échéant, le(s) certificat(s) d'Actions doi(ven)t être envoyé(s) avec la demande de rachat. Dans le cas de participations collectives, ce(s) certificat(s) doi(ven)t être approuvé(s) par tous les Actionnaires co-détenteurs. Seul l'original des instructions visant à modifier les références du compte pour le paiement du produit du rachat sera accepté.

Les demandes de rachat (et, le cas échéant, le(s) certificat(s) d'Actions) relatives au Fonds doivent être reçues avant l'Heure limite le Jour d'opération concerné. Si la demande de rachat (et, le cas échéant, le(s) certificat(s) d'Actions) est reçue après ce délai, elle sera traitée (sauf indication contraire des Administrateurs) comme une demande de rachat le Jour d'opération après la réception et les Actions seront rachetées au Prix de ce même jour. Toute demande de rachat reçue après l'Heure limite sera suspendue jusqu'au Jour d'opération suivant.

Les Actionnaires procédant à des rachats par l'intermédiaire de conseillers financiers qui utilisent des plates-formes de compensation pour passer leurs opérations doivent avoir à l'esprit que certaines plates-formes de compensation peuvent traiter des opérations par lot une ou deux fois par jour après l'Heure limite d'opération du Fonds. Veuillez noter que les demandes de rachat reçues après l'Heure limite d'opération du Fonds seront conservées jusqu'au Jour d'opération suivant. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions.

Les demandes de rachat sont (sauf indication contraire des Administrateurs) irrévocables et peuvent être envoyées par télécopie au risque de l'Actionnaire concerné. Si un Actionnaire souhaite que le produit du rachat soit payé sur un autre compte que celui indiqué dans le Formulaire de souscription original, l'Agent administratif doit recevoir par écrit les instructions énonçant les références du nouveau compte avant le Point de valorisation du Jour d'opération concerné. Seul l'original des instructions visant à modifier les références du compte pour le paiement du produit du rachat sera accepté.

Dans l'éventualité où un certificat d'Action aurait été perdu ou détruit, l'Actionnaire sera dans l'obligation de verser une indemnité sous une forme jugée satisfaisante par les Administrateurs.

### Fractions

À l'exception de la situation où un Actionnaire demande le rachat de toutes ses Actions dans un Fonds :

- des fractions d'Actions seront émises lorsqu'une part des règlements de rachat d'Actions représente moins que le Prix d'une Action, pour autant néanmoins que les fractions ne soient pas inférieures à 0,0001 du Prix d'une Action ; et
- les règlements de rachat représentant moins que 0,0001 du Prix d'une Action ne seront pas rendus à l'Actionnaire mais seront retenus par la Société au titre des frais administratifs.

### Rachat obligatoire

Les Administrateurs peuvent imposer le rachat d'Actions participantes s'ils prennent conscience ou pensent que ces Actions participantes sont détenues ou sont au bénéfice (i) d'une personne qui n'est pas un Détenteur qualifié ou qui expose le Fonds à des conséquences fiscales ou réglementaires néfastes, (ii) d'une personne ou entité (y compris, sans limitation, d'une personne ou entité liée à un instrument, effet ou concordat non agréé structuré, garanti ou autre) dont la présence prolongée dans le Fonds en tant qu'Actionnaire pourrait avoir des conséquences néfastes pour les autres Actionnaires ou pour le bon accomplissement des objectifs et politiques d'investissement du Fonds ou (iii) d'un Actionnaire qui s'est engagé dans des activités de marketing et/ou de vente en utilisant le nom ou les références de la Société,

d'un Fonds, du Gestionnaire Financier et/ou du Gestionnaire Financier par délégation ou de n'importe lequel de ses stratégies ou gestionnaires de portefeuilles sans l'accord préalable écrit de la Société.

Si le fait qu'un Actionnaire détienne des actions contraint la Société à procéder à un Rachat obligatoire, comme décrit ci-dessus, et si le fait qu'un Actionnaire détienne des Actions a fait supporter à la Société ou au Fonds une retenue à la source qu'elle n'aurait pas eu à payer si l'Actionnaire n'avait pas fait partie du Fonds, la Société aura le droit de racheter les Actions de cet Actionnaire et de prélever sur le montant du rachat autant qu'il est nécessaire uniquement pour payer la dette due au fait que l'Actionnaire détienne des Actions. S'il s'avère que plusieurs Actionnaires sont dans la même situation, les produits seront prélevés sur la base de la valeur relative des Actions rachetées.

Toutes les Actions du Fonds peuvent être rachetées à la discrétion des Administrateurs si, après le premier anniversaire de la première émission des Actions du Fonds, la Valeur d'inventaire nette du Fonds tombe en dessous de 100 000 000 USD pour une période d'au moins 90 jours consécutifs.

#### Méthode de paiement

Les paiements de rachat seront envoyés par transfert télégraphique sur le compte bancaire inscrit sur le Formulaire de demande ou sur celui précisé par la suite par écrit à l'Agent administratif. Tous les frais relatifs aux transferts télégraphiques seront à la charge du Fonds.

#### Devise de paiement

Les Actionnaires seront normalement remboursés dans la devise de référence de la classe du Fonds concernée. Si, cependant, un Actionnaire demande à être payé dans une autre devise librement convertible, l'opération de change nécessaire peut être organisée par l'Agent administratif (à sa discrétion) pour le compte et aux risques et frais de l'Actionnaire.

#### Délai

Les produits de rachat d'Actions sont normalement versés sous trois Jours ouvrables après le Jour d'opération concerné pour autant que tous les documents requis aient été fournis et reçus par l'Agent administratif.

En cas de rachat partiel de la participation d'un Actionnaire, l'Agent administratif informera ce dernier des Actions qu'il détient encore dans le Fonds. Si les Actions sont détenues sous forme certifiée, l'Actionnaire recevra par courrier un certificat pour les Actions restantes (à ses propres risques).

### **Devise de paiement et opérations sur devises**

S'il est proposé ou demandé que les sommes des souscriptions ou du rachat d'Actions ou que les dividendes soient payés dans une devise majeure différente de la devise dans laquelle la classe concernée du Fonds est libellée, toutes les opérations de change nécessaires, lesquelles devront être traitées au taux du marché applicable à la date de l'opération, pourront être organisées par l'Agent administratif (à sa discrétion) pour le compte, aux risques et aux frais de l'Actionnaire qui demande la souscription, au moment de l'encaissement de fonds compensés, en cas de souscription ; de l'Actionnaire qui demande le rachat au moment de la réception de la demande de rachat, en cas de rachat ; ou de l'Actionnaire qui doit recevoir les dividendes, au moment de leur paiement. Pour les Classes d'Actions dont la devise de référence diffère de la devise de base du Fonds, la valeur desdites Classes d'Actions est soumise au risque de taux de change lié à la devise de base du Fonds.

### **Rachat total**

Toutes les Actions de toute Classe du Fonds peuvent être rachetées si :

- (a) les détenteurs de 75 % de la valeur de la Classe d'Actions correspondante d'un Fonds approuvent le rachat à l'assemblée des Actionnaires du Fonds à laquelle ils ont été convoqués pas plus de douze semaines mais pas moins de quatre semaines à l'avance ; ou
- (b) à la discrétion des Administrateurs, après le premier anniversaire de la première émission d'Actions de la Classe concernée, si la Valeur d'inventaire nette du Fonds dont la Classe fait partie tombe en dessous de 100 000 000 USD pendant une période d'au moins 90 jours consécutifs.

Toutes les Actions de la Société doivent être rachetées et les Administrateurs doivent remettre une demande de révocation de l'agrément de la Société à la Banque centrale si le Dépositaire a fait savoir, par notification, son intention de se retirer conformément aux termes du Contrat régissant le Dépositaire (sans être revenu sur sa décision) et si aucun nouveau dépositaire n'a été officiellement approuvé et nommé sous 180 jours après la date de réception de cette notification.

## **COMMISSIONS ET FRAIS**

Chaque Classe d'Actions doit assumer une part proportionnelle des dépenses d'organisation et d'opération de la Société (incluant le Fonds), lesquelles sont décrites en détail dans la section « Frais et Charges » du Prospectus.

### Frais de création

Les commissions et les frais (y compris ceux des conseillers juridiques) de création d'une classe d'Actions, le coût d'impression du Supplément correspondant et les autres dépenses promotionnelles seront supportés par le Fonds concerné, tous ces frais ne dépassant pas au total 15 000 € par classe d'Actions.

### Commissions du Gestionnaire Financier, du Distributeur, de l'Agent administratif, du Dépositaire et des Administrateurs

Les commissions totales du Gestionnaire Financier, du Distributeur, de l'Agent administratif, du Dépositaire (y compris les sous-dépositaires) et des Administrateurs, y compris tous les débours raisonnables dûment justifiés et toute la taxe sur la valeur ajoutée à payer sur ces commissions et débours (ci-après les « Frais »), ne dépasseront pas un pourcentage annuel de la Valeur d'inventaire nette de chaque Classe d'Actions du Fonds, suivant les indications du tableau ci-dessous. Ces Frais s'acquiert jour par jour et doivent être payés en versements mensuels prélevés sur les actifs du Fonds. Les Frais relatifs à la Classe d'Actions I peuvent atteindre jusqu'à 1,5 % par an de la Valeur d'inventaire nette de la Classe d'Actions I sous réserve que cette augmentation soit autorisée par les Administrateurs et que les Actionnaires de la Classe d'Actions I en aient été informés par écrit un mois auparavant. Le Gestionnaire Financier est tenu de payer certaines commissions et certains frais du Gestionnaire Financier par délégation sur ses propres commissions. Le Gestionnaire Financier par délégation paie lui-même les dépenses liées à l'exécution de ses services à fournir conformément à l'Accord régissant le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier et le Distributeur peuvent également rembourser tout ou partie de leurs commissions respectives aux investisseurs aux conditions et méthodes qu'ils auront, à leur seule discrétion, déterminées.

Les commissions redevables à un Administrateur pendant une période comptable ne peuvent excéder 50 000 USD sans l'approbation du Conseil d'administration.

### Commission de souscription

Les Administrateurs peuvent facturer une commission de souscription (dite aussi de vente) sur l'émission d'Actions d'un Fonds à hauteur maximale de 3 % du Prix pour payer les coûts de vente et de marketing.

La commission de souscription maximum des Actions participantes du Fonds est actuellement la commission indiquée dans le tableau ci-dessous. Le montant réel de la commission de souscription est fixé par l'établissement financier par lequel est effectuée la souscription des Actions. Ladite institution financière conserve la commission de vente en rémunération de ses activités d'intermédiaire.

### Commission de rachat

Le rachat d'Actions peut être soumis à une commission de rachat d'un pourcentage de la Valeur d'inventaire nette des Actions rachetées, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Actions de Classe C - CED

La CED ne sera payée que par les investisseurs d'Actions de Classe C qui rachètent leurs Actions dans les douze mois après leur souscription. Le taux de CED applicable est précisé dans le tableau ci-dessous. La CED sera calculée sur la base de la valeur la plus faible entre le Prix au moment de la souscription et le Prix des Actions à la date de leur rachat. La CED sera déduite du Prix de rachat payable aux investisseurs.

Aucune CED ne sera prélevée au titre de réinvestissements de dividendes ou d'autres distributions.

L'ordre de rachat d'Actions de Classe C d'un Actionnaire sera appliqué en priorité aux Actions non soumises à une CED (soit parce qu'elles ont été souscrites il y a plus de douze mois ou par réinvestissement de dividendes ou d'autres distributions, soit pour d'autres raisons déterminées par le Gestionnaire Financier à sa discrétion) afin de facturer à l'Actionnaire concerné la CED la plus faible possible.

Les Administrateurs se réservent le droit d'appliquer une CED minorée, ou de renoncer à en appliquer.

### Retail Distribution Review

Les Actions de Classe N et les Actions de Classe N1 sont censées respecter les restrictions relatives au paiement des commissions, définies dans le Manuel de la FCA dans le cadre de la Réforme « Retail Distribution Review » (distribution de produits financiers auprès des particuliers) au Royaume-Uni.

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Frais</b>	<b>Commission de vente maximum</b>	<b>Commission de rachat/CED</b>
Classe d'Actions C/A(USD)	2,25 % par an	Aucune	Commission de rachat : 0 % CED : 1 %
Classe d'Actions C/D(USD)	2,25 % par an	Aucune	Commission de rachat : 0 % CED : 1 %
Classe d'Actions F/D(USD)	1,25 % par an	Aucune	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions I/A(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions I/A(USD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions I/A(SGD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions I/D(GBP)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Frais</b>	<b>Commission de vente maximum</b>	<b>Commission de rachat/CED</b>
Classe d' Actions I/D(USD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions I/D(SGD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/A(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/A(USD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/A(SGD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/A(AUD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/A(SEK)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/D(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/D(GBP)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-I/D(SGD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions N/A(USD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions N/A(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions N/DM(USD)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/A(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/A(GBP)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/A(CHF)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/D(EUR)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/D(GBP)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/D(CHF)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions H-N/DM(GBP)	0,90 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions N1/A(USD)	0,80 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions N1/A(EUR)	0,80 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/A(EUR)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/A(USD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/A(SGD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/D(EUR)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/D(GBP)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d' Actions R/D(USD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Frais</b>	<b>Commission de vente maximum</b>	<b>Commission de rachat/CED</b>
Classe d'Actions R/D(SGD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-R/A(EUR)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-R/A(SGD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-R/A(SEK)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-R/D(EUR)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-R/D(SGD)	1,50 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions RE/A(EUR)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions RE/A(USD)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions RE/D(EUR)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions RE/D(USD)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-RE/A(EUR)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-RE/D(EUR)	1,80 % par an	2 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/A(EUR)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/A(USD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/A(SGD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/D(GBP)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/D(USD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions S/D(SGD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(EUR)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(USD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(SGD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(NOK)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(AUD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/A(SEK)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/D(EUR)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/D(GBP)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED
Classe d'Actions H-S/D(SGD)	0,55 % par an	3 %	Commission de rachat : 0 % Pas de CED

### Multiplication artificielle des opérations sur un titre et market timing

Les Administrateurs découragent fortement les investissements qui, selon eux, pourraient s'assimiler à des pratiques d'opérations excessives ou de market timing car ces pratiques sont de nature à perturber les stratégies de gestion de portefeuille et/ou affecter la performance du Fonds et, par conséquent, à nuire aux intérêts de tous les Actionnaires.

Dans cette optique, les Administrateurs se réservent le droit de prélever une commission supplémentaire de 2 % maximum de la Valeur d'inventaire nette des Actions souscrites s'ils considèrent que l'investisseur en question s'engage dans des activités de market timing ou de multiplication des opérations sur un titre donné. Cette commission revient en exclusivité au Fonds concerné.

Ce prélèvement peut être attribué à l'Actionnaire figurant sur le registre des Actionnaires du Fonds, que le compte soit détenu par un investisseur direct ou par l'intermédiaire d'un « nominee ». Les Administrateurs se réservent le droit de diminuer ou d'annuler ce prélèvement, à leur discrétion, dans certaines circonstances et/ou lors d'un Jour d'opération donné.